

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU SAMEDI 20 JUIN 2020
A 09 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le samedi 20 juin 2020 à 09 Heures 00 Salle de la Mairie de Mauves.

PRESENTS M. BULINGE Jean-Paul-Maire, DENIS Isabelle, DOCHEZ Romain, FROISSARD Jacques, GAILLARD Frédéric, LEDUN Julie, MAISONNAT Pierre, PEYROT Michèle, ROUVEURE Pascale, VIDAL Serge.

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTRAND Claudine (Pouvoir à PEYROT Michèle) ; BUFFAT Alexandra (pouvoir à FROISSARD Jacques) ; MENEROUX Franck (pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul) ; NOGIER Thierry (pouvoir à VIDAL Serge), FAYAT Corinne (Pouvoir à GAILLARD Frédéric).

SECRETAIRE DE SEANCE : PEYROT Michèle.

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 02 juin 2020. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 02/2020 : Signature du contrat Microsoft cloud avec la SAS PRINT 07 portant sur l'utilisation du matériel informatique. Le montant de la cotisation annuelle est de 954 € HT.

Décision n° 03/2020 : Signature du contrat licence antivirus Panda Endpoint protection avec la SAS PRINT 07 portant sur la protection antivirus du matériel informatique. Le montant de la cotisation annuelle est de 378 € HT.

ABROGATION ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE EN DATE DU 27 MAI 2020

Le Conseil municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, décide d'abroger le délibération n°27.2020 relative l'élection des adjoints au Maire. **Unanimité.**

CREATION D'UN QUATRIEME POSTE D'ADJOINT

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ; Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ; Considérant que le conseil municipal peut créer un quatrième poste d'adjoint, Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, décide la création d'un quatrième poste d'Adjoint, précise que l'entrée en fonction de ce dernier interviendra dès son élection. **Unanimité.**

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Considérant la nécessité de délibérer à nouveau sur l'élection des adjoints au Maire ;Considérant que la Conseil Municipal a créer un quatrième poste d'adjoint, il convient de procéder à une élection, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 – Quinze –

A déduire (bulletins blancs ou bulletins nuls) : 4 – Quatre -

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 – Onze -

Majorité absolue : 6 – Six-/...

Ont obtenu :

- La liste des adjoints :

MAISONNAT Pierre

DENIS Isabelle

MENEROUX Franck

PEYROT Michèle

11 Voix –Onze-

MAISONNAT Pierre

DENIS Isabelle

MENEROUX Franck

PEYROT Michèle

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE DES ADJOINTS ET CONSEILLER DELEGUE 20 Juin 2020

Le conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les indemnités du Maire et des adjoints.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de Mr le Maire :

- Mr le Maire rappelle qu'il a chargé F.Gaillard de l'étude des citernes d'eau en montagne afin de répondre au risque incendie notamment au niveau de Rôle et des Amboulons (à prévoir pour 2022/2023),
- Il rappelle que pour ce prochain mandat un travail d'équipe est à privilégier,
- Mr Le maire fait part à l'assemblée d'une lettre reçue de façon anonyme avec plusieurs remarques, lecture de celle-ci est faite.

Communication de FROISSARD Jacques :

- La vitesse rue des Condamines est à contrôler.
-

Communication de DOCHEZ Romain :

- Le Rond-point Sud est fréquemment pris en sens inverse le soir à partir de 19h

Communications de MAISONNAT Pierre :

- Un remboursement de prêt à court terme pourra être effectué cette année,
- Un Kiosque à Vélo sera installé au parking de la Saulte prochainement.

Communication de DENIS Isabelle :

- Souligne à nouveau, Le stationnement récurant sur les trottoirs de véhicule, notamment à l'entrée Nord du village. Obligeant ainsi les piétons à descendre des trottoirs pour pouvoir circuler.

Communications de LEDUN Julie :

- Le bulletin trimestriel est en cours chez l'imprimeur, 12 pages sont prévues au lieu de 8,
- Une consultation est en cours pour le projet vidéo prévu sur la Commune,
- Les tortues de Floride sont très nombreuses au lac des Pierrelle. Cette espèce étant nuisible, leur capture fait l'objet d'une étude.

Communications de PEYROT Michèle :

- La réunion du CCAS a eu lieu le 16 juin 2020, il a notamment été décidé que compte -tenu du contexte, la semaine bleue serait annulée. L'opération Brioche est maintenue. Le plan Canicule sera à nouveau mis en place cette année, la salle des anciens climatisée sera mise à disposition avec des fauteuils. La désinfection des locaux sera assurée par le club des aînés. Un courrier sera fait afin d'informer de cette action.

Communications de VIDAL Serge :

- Le balisage Route des Amboulons, à la suite de l'éboulement n'est plus signalé. Il faudrait prévoir à le refaire,
- L'engin ayant effectué le broyage au-dessus de la route de Moméa a perdu énormément d'huile sur la chaussée. Il sera judicieux de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un engin de la commune ou de la commune voisine.

Communication de GAILLARD Frédéric :

- Les passages pour la collecte des déchets n'est pas assez suffisant. Les containers sont souvent trop pleins. Le problème sera signalé à Arche aggro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 30